



Document de Synthèse reprenant l'ensemble des rectifications apportées par :
La Modification n°1 du PLU
La Révision simplifiée n°1 du PLU
La Révision simplifiée n°2 du PLU
Suppression d'emplacements réservés réalisée le 2 Décembre 2011

Echelle 1/7500

Arrêté le :

Mis à l'enquête publique le 20 Décembre 2007

Approuvé le 20 Août 2008

Annule et remplace le précédent



6 FEVRIER 2012

N°02-5490

Zones Urbaines

UA Zone centrale dense

UB Zone d'extension du centre urbain

Zone à urbaniser

AUa Réserve pour l'urbanisation à court et moyen terme

AUb Réserve pour l'urbanisation à plus long terme

AU Réserve pour l'urbanisation à plus long terme

Zones Agricoles

A Zone Agricole

Ap Zone Agricole protégée (totalement inconstructible)

Zones Naturelles

N Zone Naturelle

Np Zone Naturelle protégée et site particulier

Nr Zone Naturelle présentant un risque d'inondation (totalement inconstructible)

Nh Zone Naturelle permettant la gestion des bâtiments existants

○ Périmètre de protection des bâtiments d'élevage (50m)

○ Périmètre non aedificandi autour de la station d'épuration (100m)

★ Éléments du patrimoine et monuments à protéger ou à mettre en valeur

▨ Emplacements réservés

⋯ Secteur faisant l'objet d'une orientation d'aménagement

△ Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L. 123-3-1 du code de l'urbanisme

▤ Servitude en vue de la réalisation de programmes de logements dans le respect des objectifs de mixité sociale (Art L. 123-2-d)

